

Sommaire

Interview d'Evelyne Mathieu sur les discriminations

2

Le Tour de France à Banon

3

Forum : questions-réponses

4

Que se passe-t-il au Musée-Promenade ?

5

L'horoscope salarié

6

Restons mobilisés pour la justice prud'homale + la représentativité dans le 04

7

L'IHS fête son premier anniversaire + Réservez votre journée le 23 octobre !

8

**Numéro
septembre 2014**

EDITO

En cette année d'élections, où les règles ont changé, où la question de la représentativité n'a jamais été autant importante, au-delà de son propre établissement, la question de la mutualisation de nos forces va être d'une importance capitale pour la CGT.

Si on veut changer de cap, il faut tout d'abord être solidaires, comme l'ont été nos aînés à chaque période difficile pour les salarié(e)s. Chaque syndicat doit avoir conscience que réaliser ses cotisations au fil de l'eau c'est aider toute la CGT dans son fonctionnement mais également pour nous faire franchir un nouveau degré dans le développement de notre syndicalisation. Au delà du suivi quantitatif des règlements de cotisations, nous devons également nous préoccuper de son aspect qualitatif. Dans la continuité, il nous faut travailler à être présent partout, car de manière générale, quand la CGT est présente dans un établissement, elle fait un meilleur résultat que les autres syndicats.

L'autre point important pour un syndicalisme efficace, c'est l'organisation. C'est par exemple se poser la question : comment devons nous nous organiser pour arriver à nos objectifs idéologiques? Une organisation syndicale de classe et de masse doit passer par une démocratie participative, où l'avis de chaque syndiqué compte et les décisions doivent sortir d'un débat et être l'expression de la majorité. Les syndiqué(e)s sont propriétaires de leur organisation. Ils doivent débattre et décider de l'activité de leur organisation, de son programme revendicatif, de sa direction; des mandats confiés par les syndiqué(e)s. Un congrès ou une assemblée générale vont dans ce sens.

Un autre aspect important de l'organisation c'est la communication tous azimuts. Par exemple, quand un secrétaire d'UD ou un secrétaire de syndicat envoie un compte rendu de réunion, un tract ou une information et demande de faire suivre. La personne qui le reçoit ne doit pas rester dans une démarche passive, mais doit s'appropriier l'information, et la diffuser ou l'afficher. Elle doit être en mesure de répondre aux questions ou aux critiques éventuelles. Si l'information n'a pas été comprise ou si une erreur est détectée, il faut le faire remonter le plus tôt possible à l'émetteur du message. Ensuite, il est important de faire circuler l'information. Est-ce que c'est fait ? Est-ce que tous les syndiqué(e)s sont informé(e)s de nos réunions, de nos actions,



de nos débrayages, de nos problèmes et de nos victoires ?

Il existe de nombreux points sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour améliorer notre efficacité : les permanences syndicales (Il faut rechercher la quantité et la qualité), le journal (qui est un moyen d'information, de formation et d'organisation), les notes ou directives internes, les déclarations ou communiqués de presse, l'utilisation de la messagerie électronique, l'utilisation d'un site internet. Tous ces moyens de communication sont complémentaires.

Tous les syndiqué(e)s peuvent être acteurs, faut-il encore comprendre, être informés et suivre les formations syndicales. La formation permet d'être efficace, de donner les outils aux syndiqué(e)s, militant(e)s, dirigeant(e)s en savoirs et savoir-faire pour agir, mener et conduire leur activité, remplir leur mandat. Il est important que nos syndiqué(e)s et militant(e)s participent aux formations syndicales, si possible tout au long de la vie. Il est important de réactualiser les formations proposées tant sur le fond que sur la forme.

Il semble utile également de mutualiser davantage nos propositions de formation. Le niveau national c'est bien. Mais, il faut aussi développer les formations régionales. Au niveau de la CGT, il y a de nombreuses possibilités de partager, d'échanger et de s'enrichir en participant à des collectifs, des journées d'étude, des conférences/débats etc...

Si nous travaillons activement à développer les différents points cités, nous renforcerons notre capacité à réclamer haut et fort une société plus juste et plus égalitaire et à changer le rapport de force pour être de nouveau à l'offensive.

**Cédric Volait,
membre du bureau de l'UD**

La lutte contre toutes formes de discrimination

Interview d'Evelyne Mathieu en charge des questions de l'égalité professionnelle de l'UD 04.



« Les discriminations sont l'arme principale de division des salarié(e)s.

Dans notre système économique, par essence inégalitaire, toutes les discriminations sont mises en place au bénéfice du patronat et par conséquent au détriment des salarié(e)s. Elles s'appuient sur l'individualisation de la relation de travail entre le salarié et son employeur. Certains projets gouvernementaux (« portabilité des contrats ») visent à détruire tout contrat de travail, au profit de cette relation purement individuelle, qui va jusqu'au bout de la logique de discrimination.

L'individualisme grandissant, délibérément encouragé, permet d'isoler et de culpabiliser la victime de discrimination, et favorise toutes les stratégies de harcèlement.

Dans cette logique, des salarié(e)s en situation de handicap sont intégré(e)s dans le monde du travail. Les entreprises se donnent ainsi bonne conscience. Mais ce public subit trop souvent des pressions et discriminations insidieuses, qui augmentent sa souffrance au travail, et peuvent conduire les salarié(e)s en situation de handicap à culpabiliser sur leur état, dont ils ne sont pas responsables.

Dans le 04, toutes les formes de discriminations existent, comme par exemple, la discrimination syndicale ou la discrimination à l'égard des femmes sur le lieu de travail. La CGT 04 traite avec le plus grand sérieux ce type de dossier. La lutte contre le gel de la note des femmes en congés de maternité menée par la CGT dans les hôpitaux de Digne et Manosque en est un bon exemple.

Une nouvelle loi sur l'égalité professionnelle vient d'être publiée au mois d'août. Nous sommes satisfaits par ce nouveau texte permettant de prévenir ou de lutter contre les discriminations et proposant des mesures concrètes afin d'améliorer l'égalité professionnelle. Cependant, je sais également qu'il faut être très vigilant car dans la pratique nous voyons bien que trop souvent les textes ne sont pas appliqués par les employeurs, et que les décisions de justice ne sont pas forcément respectées.

C'est pour cela que le rôle du syndicat CGT est très important puisqu'il permet d'influencer les textes de lois en étant force de proposition afin de mieux protéger les salarié(e)s. Mais, il permet également d'être garant de la bonne application de la réglementation sur le terrain en veillant à ce que les employeurs ne dérogent pas à leurs prérogatives. »

Pour consulter la loi 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, cliquer sur le lien ci-dessous :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029330832&categorieLien=id>



Les militant(e)s CGT étaient présent(e)s cet été sur le parcours du tour de France lors du passage à Banon.

5 camarades étaient là avec leur matériel et leur dynamisme.

Ils ont été très bien accueilli par tous les touristes qui passaient. La voiture a été mitraillée de photos, les camarades ont été sollicités pour donner des réponses à toutes les demandes de renseignements. Le moment fort a été le passage de la caravane qui scandait des "vive la CGT.... !" depuis les haut parleurs des voitures...

La NVO s'est même arrêtée pour nous saluer et faire une photo pour le journal. Bref, un dimanche très convivial ponctué de jolies rencontres...

**Le Tour de France est passé à Banon...
la CGT était présente !**





Bonjour, Où en est-on des dernières dispositions relatives à la pénibilité ?

La mise en place du **compte personnel de prévention de la pénibilité** va être étalée dans le temps. **Manuel Valls** a annoncé le 1^{er} juillet dans une interview publiée sur le site Internet du quotidien *Les Echos* : ce dispositif, instauré par la dernière réforme des retraites devrait permettre aux salarié(e)s exposés aux risques professionnels de notamment partir plus tôt à la retraite, va entrer partiellement en vigueur le 1er janvier 2015.

Sur les 10 facteurs de pénibilité prévus dans la loi du 20 janvier 2014, seuls quatre seront dans un premier temps pris en compte : « *le travail de nuit, le travail répétitif, le travail en équipe alternée (les « trois huit », NDLR) et le travail en milieu hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique, NDLR)* », a précisé le Premier ministre au micro de BFM TV. Les six autres facteurs suivront en 2016 !!!! (les manutentions manuelles de charges lourdes ; les postures pénibles définies comme positions forcées des articulations ; les vibrations mécaniques ; les agents chimiques dangereux, y compris les poussières et les fumées ; les températures extrêmes ; les bruits)

Le chef du gouvernement justifie ce report partiel par la complexité du dispositif (Le Medef a menacé de ne pas participer à la 3ème Conférence sociale, prévue les 7 et 8 juillet, si la mise en place du compte pénibilité n'était pas repoussée à 2016). C'est certainement cette pression qui a retenu l'attention de VALLS. La reconnaissance du MEDEF lui semble certainement plus valorisante que la vie des travailleurs exposés aux risques. CLASSE quand tu nous tiens !!!!! Il doit se rappeler que ses ancêtres furent de fervents soutiens du Franquisme et que la reconnaissance des Maîtres est bien l'apanage de la classe dominante.

Le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (**Cnav**) a adopté le 3 septembre 2014 la convention d'objectif et de moyen (COG) liant la caisse à l'Etat pour la période 2014-2017 et qui prévoit notamment la prise en charge opérationnelle des comptes pénibilité. Le régime général des salarié(e)s, sera bien le gestionnaire des futurs **comptes personnels de prévention de la pénibilité** Instauré par la dernière réforme des retraites.

Le côté obscur des lois, combattre tu dois

Ces comptes visent à permettre aux salariés exposés à des risques professionnels de cumuler des points leur donnant la possibilité de suivre une formation de reconversion professionnelle à un métier moins pénible, de bénéficier d'un temps partiel payé comme un temps plein ou de partir plus tôt à la retraite (dans la limite de 2 ans).

La décision de confier leur gestion à la Cnav n'est pas une surprise puisque seuls les salariés du privé auront accès à ces comptes (les agents publics, les indépendants et les professions libérales n'y auront pas droit). La gestion des comptes pénibilité pour les salariés agricoles devrait, elle, être confiée à la Mutualité sociale agricole (**MSA**).

« *La Cnav disposera d'un budget dédié, notamment pour le conseil et l'accompagnement des entreprises et des salariés* », a souligné le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes dans un communiqué diffusé dans la soirée du 3 septembre. Les comptes pénibilité pourraient concerner, selon le gouvernement, 25% des salariés et l'Etat a fixé par ailleurs à la caisse une ambitieuse politique de réduction de ses coûts. Comment gérer ce surcroît d'activité ????????

Et comme une nouvelle ne vient jamais seule, les retraités ne vont finalement pas voir, comme prévu, leurs pensions de base augmenter au 1er octobre 2014. Les représentants du gouvernement ont déclaré qu'il n'y aura pas de revalorisation des « petites pensions » au 1er octobre prochain

Nous avons toutes les raisons de participer à la mobilisation du 30 septembre.

Le « Musée-Promenade » protège les sites géologiques, mais qu'en est-il des salariés ?

Le Musée-Promenade (Réserve naturelle géologique de Haute-Provence) protège et valorise des sites géologiques, des fossiles encore en place, des paysages aux couches plissées et fracturées sur un vaste territoire (2300 km²) entre Alpes de Haute-Provence et Var. Elle contribue à mieux faire connaître l'histoire de la planète Terre afin de donner à toutes et tous les clés pour mieux la comprendre. Le musée-promenade est situé à la sortie de Digne-les-Bains. C'est un lieu unique, composé d'un grand parc ombragé où sentiers et ruisseaux se croisent, où cascades et œuvres d'art se rencontrent. C'est la partie "promenade" avant le voyage à remonter le temps !

Qu'on se le dise... Le Musée Promenade a assuré sa mission auprès des touristes cet été !

La grande inquiétude des membres du Bureau de la Réserve ce n'est pas le licenciement de 5 salariés en juin 2013 et de 2 autres licenciements dans les prochains jours... mais que nous ayons une bonne saison touristique au Musée Promenade !!!

Sur un effectif de 13 salariés, 5 salariés sont licenciés en 2013, 2 salariés prochainement licenciés en 2014, il restera 6 salariés.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Au bluff, tout simplement. Depuis 2 ans, on raconte aux salariés une belle histoire. L'Association pour la gestion de la Réserve Naturelle Géologique de Haute-Provence va être dissoute. Mais elle va renaître sous une autre forme... Sous la forme de 3 pôles (c'est un mot à la mode).

* **Le pôle Réserve Naturelle Géologique** avec un nouveau gestionnaire le Conseil Général des Alpes de Haute-Provence.

* **Le pôle Musée-Promenade** qui devrait être repris par la Ville de Digne.

* **Le pôle Géopark** devrait être repris par le Syndicat Mixte des Monges.

Oui mais voilà.

Le Conseil Général des Alpes de Haute-Provence veut bien reprendre la gestion de la Réserve Naturelle Géologique mais pas les 2 postes et demi qui étaient affectés à la Réserve Naturelle.



Et pourtant depuis 2 ans les membres du Bureau, les membres du CA, les membres de l'Assemblée Générale se concertent, se rencontrent très régulièrement de réunions en réunions pour arriver à trouver une solution et sauver les emplois. La direction de l'association met en place la nouvelle configuration et propose les trois pôles. Tous acceptent, tous valident, tous sont d'accord. Des articles de presse attestent du bon déroulement de la nouvelle configuration. Tout va bien dans le meilleur des mondes.

Mais début 2014, le Conseil Général décrète que ce ne sera pas une reprise d'activités. Résultat des courses : 2 licenciements supplémentaires.

Bas Alpins, Dignois et Dignois.... Sachez que rien n'est fait.

Une association dignoise, une de plus, qui au départ employait 13 salariés, va disparaître et augmenter les chiffres du chômage avec 6 salariés sur 8 qui ont + de 50 ans. **Quel avenir pour ces personnes, dans la conjoncture économique actuelle tant au niveau départemental que national ?**



L'horoscope salarié



L'horoscope des personnels ouvriers et employés

" L'ambiance n'est pas toujours au beau fixe (humeur des uns, problèmes personnels des autres...), à cela s'ajoute une non-reconnaissance de votre travail par vos chefs, et puis vous n'êtes pas informés de vos droits. Savez-vous que la CGT est là pour vous conseiller sur vos droits et pour travailler à une amélioration de vos conditions de travail. A plusieurs, nous sommes plus forts, alors rejoignez-nous ! "

L'horoscope des agents de maîtrise

Vous subissez des pressions omniprésentes mais vous êtes convaincus qu'on peut changer les choses. Venez profiter d'un vent favorable, d'un mistral gagnant qui balayera les nuages les plus noirs pour laisser place à un soleil resplendissant. Pour cela ce n'est pas compliqué et ça tient en 3 lettres : C.G.T.

L'horoscope des cadres

De plus en plus de boulot, de stress et d'insomnies. Malgré cela vous avez envie de rester positif. Votre envie de faire bouger les choses vous conduira tout droit à la CGT pour rencontrer des personnes positives et dans l'action, l'enthousiasme vous envahira et tous les espoirs seront permis.

LDAJ, justice sociale et justice prud'homale : restons mobilisés !

Il y a une volonté des pouvoirs publics aujourd'hui d'empêcher l'accès de tous les salariés à la justice sociale et à la justice prud'homale. Les attaques se sont multipliées sous le gouvernement Sarkozy et se sont confirmées sous le gouvernement Hollande. Elles constituent des attaques inacceptables contre la démocratie.

Si on regarde l'ANI du 11 janvier 2013, il n'y a rien de bon là-dedans à ce sujet. S'en prendre aux effectifs des tribunaux, aux élections prud'homale, aux formations prud'homales également, c'est vouloir détruire la démocratie sociale.

Puisqu'il n'y a que les batailles qu'on ne mène pas que nous sommes sûr de perdre, nous devons nous mobiliser pour mener ces batailles, cruciales, y compris sur l'action juridique, comme un outil au service de l'action revendicative, de l'action des salariés, que ce soit individuelle ou collective.

Oui, il y a une offensive libérale soutenue par le gouvernement, qui permet à ce patronat délinquant d'échapper à la justice sociale, et cet ANI du 11 janvier 2013 en est une très large démonstration.

En conséquence, il faut une offensive syndicale face à cette offensive libérale. La CGT doit être à l'initiative de cette offensive. Nous devons mobiliser toutes celles et tous ceux qui sont attachés à une justice sociale et prud'homale digne de ce nom.

Il faut que les UL et l'UD travaillent pour faire prendre conscience aux salariés des dangers de ces attaques.

Il nous faut être dynamique, être lisible partout, et multiplier les initiatives en recherchant la réactivité et l'efficacité pour organiser la riposte !

Pour signer la pétition de la CGT pour le maintien des élections prud'homales, cliquer sur le lien suivant : <http://www.cgt.fr/article40824.html>

Résultats des élections professionnelles Représentativité des syndicats 04 (actualisée – hors TPE)

Organisations	%	1er Collège	2e Collège	3e Collège
CGT	41,0%	43,9%	31,1%	19,3%
CFDT	26,5%	27,0%	16,7%	15,9%
FO	18,9%	21,1%	26,7%	14,0%
CFTC	5,1%	7,4%	3,6%	11,7%
CGC	8,5%	0,5%	21,9%	39,0%
UNSA	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
SUD	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
AUTRES	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Premier collège : Ouvriers... / Second Collège : Agents de maîtrise... / Troisième collège : Cadres...

